



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 novembre 2012

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 49 membres présents, 5 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 89%

Excusés	
	Jean-François Buvelot
	Pierre-François Charmillot
	Fabio Di Sanza
	José Manuel Dos Santos
	Diana Rea
Non excusé	
	David Savelli

Ordre du jour

1. Assermentation
2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.
5. Election de 2 délégués à l'ASPAIRE (PLR – RV)
6. Election d'un délégué à l'AIER (UDC)
7. Préavis municipal N° 28 – Adoption du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision.
9. Préavis municipal N° 33 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
10. Préavis municipal N° 34 – Demande d'un crédit pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
11. Divers et propositions individuelles.

Après la présentation de Mme Laurent, archéologue, la présidente ouvre la séance par l'assermentation de M. Jean-Pierre Magnin en remplacement de Mme Sandra Barras, démissionnaire, et de Mme Florence Dos Santos en remplacement de Mme Gisèle Musy, démissionnaire.



2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté, à la majorité.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente informe, que suite à une erreur et après discussion avec le bureau en date du 8 novembre, le préavis 31 concernant les indemnités et les jetons des conseillers communaux a été retiré. Une nouvelle version mentionnant les chiffres exacts sera très certainement déposée lors du conseil de décembre 2012.

La première date de séance des commissions qui figure sur les préavis a été approuvée par le conseil lors de sa séance du 20 avril 2010 et mise en place dans le PM 91 du 5.4.2011; la présidente propose que ce mode de faire soit maintenu.

Les résultats du questionnaire «Vivre ensemble» envoyé à la population de Rolle seront communiqués au Conseil durant la séance de décembre 2012.

4. Communications de la Municipalité.

M. Echenard a reçu le jour précédent une nouvelle réjouissante; le recours pour la Grand Rue a été retiré par le recourant et les travaux pourront commencer comme prévu, en avril 2013.

M. Goël fait suite à la décision du Conseil de reporter la discussion sur le Préavis No 30 «Arrêté d'imposition pour l'année 2013», et informe que suite au courrier que la Municipalité a écrit à la Préfecture, cette dernière a répondu par les conclusions suivantes: «Nous vous rendons attentifs que l'arrêté d'imposition voté par votre Conseil le 13 novembre ne respectera pas le délai accordé par le département, en conséquence de quoi nous pouvons d'ores et déjà vous informer que conformément à l'article 35 de la Licom, votre arrêté 2012 sera prorogé d'une année».

Mme Byrne Garelli présente les chantiers 2012:

La Barcarolle II, dont elle passe en revue les diverses salles et équipements, s'est ouverte le 1^{er} novembre à la grande satisfaction des parents et de la directrice.

Au cimetière des cyprès et des rosiers ont été plantés. Les alignements ont été revus, les allées sont à présent bien définies.

L'horloge de la ville dont le mécanisme s'est rompu en hiver 2011, tous les poids étant tombés au fond de la tour, a été restaurée. Cette rupture avait fait dévier l'horloge de son axe et les dégâts étaient importants. Quant à la légende urbaine qui voulait que la cloche fut fêlée elle n'a plus lieu d'être, car c'était en fait la poutraison qui avait lâché... le marteau qui heurtait la cloche y restait quelques secondes de trop ce qui produisait un son peu clair. Le mécanisme à l'ancienne est à présent réparé.

Rue du Temple 2; la porte historique a été très bien restaurée, un ascenseur a été installé et deux nouveaux appartements ont été créés dans les combles.

Au camping, l'entrée qui désormais a plus d'allure a été réaménagée afin d'améliorer la circulation. Les emplacements des places de parc ont été refaits ainsi que l'engazonnement. Une barrière automatique a été posée, barrière qui ne s'ouvrira pas à partir de 22h afin d'assurer la quiétude des lieux.

A la plage de Rolle, le long du mur qui retient le jardin, poussait un nouveau jardin sauvage. Les herbes folles et de la terre ont été enlevées et du sable a été ajouté sur toute la zone.

Les crédits qui avaient été accordés pour la rue du Temple et la Barcarolle 2 réunis ont pu être revus à la baisse, à savoir environ Fr. 650'000.- de moins que prévu. La Municipalité est très satisfaite du travail effectué par les entrepreneurs choisis et par le suivi des services techniques.



Les fontaines: Bois des Vernes, Grandes Buttes, Petites Buttes, Place de la Harpe, Office du Tourisme vont être nettoyées ou restaurées (tuyauteries à revoir, fissures), ou rhabillées.

Dans la forêt des Vernes une coupe de bois est prévue dès le 19 novembre; le chantier a été préparé par l'inspecteur des forêts et le garde forestier. Les derniers travaux entrepris dans cette forêt datent d'une quinzaine d'années et c'est tous les 10 à 15 ans qu'il faut intervenir dans les forêts gérées en sylviculture. La forêt a été martelée en février dernier et le débardage aura lieu les 23 et 26 novembre.

Cuisine du Martinet E; l'entreprise DSR a contacté Denys Jaquet à propos de cette future cuisine et a relevé qu'il y a un avantage financier, selon le nombre de repas préparés, à s'équiper d'une cuisine de production plutôt qu'une cuisine en liaison froide. M. Jaquet a donc établi une évaluation du nombre de repas potentiels servis en 2015:

Ecole : 480-600 (Buttes et Martinet)

UAPE: 252-272 (Barcarolle, Girolle, Bellefontaine, La Cure)

Crèche 0-3 ans: 114 (Barcarolle, Girolle et Bellefontaine)

Adultes: 30 (sans compter les enseignants)

TOTAL : 876-1016

y compris les repas de midi à Dully, Perroy, Mont-sur-Rolle, Bursins et Gilly

Analyse DSR pour une cuisine de production au Martinet

Les charges en marchandises et le chiffre d'affaires :

Pour les écoles sur une base de 148 jours d'exploitation

Pour les UAPE's sur une base de 185 jours d'exploitation

Pour les crèches sur une base 230 jours d'exploitation

Dès la première année le résultat net d'exploitation est estimé à **CHF 158'486.00**

Au bout de cinq ans (une fois les installations de la cuisine amortis) le résultat net d'exploitation est estimé à **CHF 333'000.00**.

Investissement bâtiment E (environs)	fr. 3'000'000.00	(sans équipement de cuisine)
--------------------------------------	------------------	------------------------------

Coût de financement annuel (2% amort & 2% intérêt) **fr. 159'900.00**

	Coût	Amort 2% + Intérêts 2% pa
Coût Martinet D (sans cuisine de production)	fr 27'020'000.00	fr 1'080'000.00
Coût Martinet D & E (avec cuisine de production)	fr. 30'350'000.00	Fr 1'214'000.00
Coût financement annuel moins bénéfice		
Fr 158'486.00		Fr 1'055'514.00
Coût financement annuel moins bénéfice		
Fr 333'000.00		Fr 881'000.00

Economie annuel par rapport au Martinet D seul = CHF 24'486.00 pendant 5 premières années

Economie annuel par rapport au Martinet D seul = CHF 199'000.00 au bout de 5 ans.

La prochaine étape sera la préparation d'une étude complémentaire déposée sous peu auprès du Conseil.

M. Veyrassat demande si la fréquence du tintement de la cloche de l'horloge ne pourrait être ramenée à 1 fois par heure plutôt que toutes les 15 minutes comme c'est le cas actuellement.

Mme Byrne Garelli lui répond que la question sera étudiée.



5. Election de 2 délégués suppléants à l'ASPAIRE

2 propositions reçues: M. Yves Guisolan (Rose-Vert) et M. Giorgio Micello (PLR).
Ils sont élus à leur nouvelle fonction par acclamations.

6. Election d'un délégué à l'AIER

En remplacement de Robin Davies, il a été reçu la candidature de M. Franco Rossi. M. Rossi est élu à sa nouvelle fonction par acclamations.

7. Préavis municipal N° 28 – Adoption du règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Roland, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport amendé.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement A, art. 10, nouveau alinéa 2 et la referme aussitôt. Le vote montre que cet amendement est accepté à la majorité.

La présidente ouvre la discussion sur le sous-amendement A, art. 12b, alinéa 1.

M. Echenard informe que la Municipalité accepte l'amendement pour les jeunes en formation mais propose un sous-amendement pour la micro entreprise jusqu'à 2 employés au lieu des 5 prévus. En effet, une famille de 4 personnes paiera plus cher qu'une micro entreprise avec 5 employés.

M. Hay stipule que lors des discussions de la commission sur cet amendement, le chiffre de 5 employés n'était pas la clef. Le principe est que la micro entreprise devrait être traitée différemment.

M. Paley a un sous-amendement à déposer à propos de cet amendement et déplore le peu d'informations fournies aux conseillers et aux membres de la Cofin. Il a donc approché M. Echenard afin d'obtenir des chiffres précis à propos de cette taxe au sac qui représente Fr. 393'000.- d'encaissement et de la taxe forfaitaire qui représente Fr. 381'000.- (Fr. 300'000.- privés, Fr. 81'000.- entreprises). Le montant total de Fr. 774'000.- divisé par les 11,3 mios d'impôt sur le revenu fois les 59,5% de taxe égale environ 4,1 points d'impôt. La taxe forfaitaire l'ennuie pour 3 raisons; elle n'a aucun effet incitatif pour un meilleur tri des déchets, elle est inéquitable socialement et elle ne respecte pas le principe de neutralité fiscale car s'il n'y a aucune compensation cela équivaut à une augmentation de la taxation globale vis à vis de la commune. Il propose de refuser la taxe forfaitaire et de la remplacer par un système de compensation immédiate qui, au lieu de donner droit à des billets de bus ou à un remboursement sur la taxe d'électricité, est de dire qu'il y a une taxe de Fr. 70.- qui est remboursée le même jour. Cela signifie que l'on n'encaisse rien, qu'on ne remet pas en cause la taxe au sac, qu'il y a une neutralité fiscale sans effets antisociaux et que c'est applicable tout de suite; pas d'encaissement, de rappels, de recours. Il requiert que le vote sur son sous-amendement se fasse à bulletins secrets.

M. Hay demande une interruption de séance afin que le Conseil puisse s'entretenir sur ce sous-amendement. Sa proposition étant acceptée par plus d'un cinquième du quorum, la séance est suspendue durant une dizaine de minutes.

En reprise de séance, la présidente stipule que si ce sous-amendement est accepté, il annulera l'amendement de la commission.

M. Goël précise que les chiffres annoncés par M. Paley sont faux car pour compter le point d'impôt ce sont non seulement les personnes physiques mais également les personnes morales, les frontaliers, les successions et donations qui entrent en compte. Sur les 24 mios que touche la commune, le point d'impôt est à Fr. 364'000.- avant l'écrtage et à Fr. 344'000.- après l'écrtage. Cela signifie que les Fr. 700'000.- devraient être pris d'une part par la taxe au sac et d'une part par la



taxe personnelle représentant 2 points d'impôt. Lorsqu'on parle de 2 points d'impôts à Fr. 340'000.-/350'000.-, c'est le montant réparti, y compris auprès des entreprises et sociétés; il s'agit donc d'une valeur moyenne payée par l'ensemble des contribuables. Il replace le débat dans sa réalité en expliquant qu'aujourd'hui une famille de 2 personnes, à raison d'une utilisation d'un sac par semaine, dépense Fr. 108.- par année + 2 x Fr. 70.- de taxe personnelle par personne par année Fr. 140.-, donc en tout environ Fr. 250.- par année. Pour une famille de 4 personnes, le montant s'élève à environ Fr. 300.-/Fr. 350.- par année. Il est clair que cela est une taxe supplémentaire en impôt qui est payée par les contribuables mais c'est le cas dans toute la Suisse, le canton de Vaud étant pratiquement le dernier à franchir ce pas. C'est une taxe «pollueur-payeur». Des possibilités de déductions que la commune peut appliquer sont prévues dans le règlement, par exemple pour des familles avec enfants en bas âge, pour des personnes âgées, des personnes à l'AI, au RI ou autres. Concernant le montant forfaitaire, il ne pense pas qu'il puisse être rétrocédé tout de suite; on ne peut pas décider qu'il ne sera pas payé par les contribuables pour être prélevé ailleurs. Il faut d'ailleurs prendre garde à une remise à l'ordre par l'Etat qui n'admettra pas qu'il ne soit pas payé. En outre, les comptes de la commune de l'année dernière ont bouclé sur un déficit technique qui a pu être comblé par une rentrée spéciale et un prélèvement sur les réserves et le budget 2013 prévoit un déficit de Fr. 700'000.-. Ce déficit a été minimisé grâce à des réductions d'environ 2 millions sur l'entretien des routes et des bâtiments, et des montants réalistes de recettes fiscales ont été calculés. On n'a donc pas intérêt aujourd'hui à dire que le point d'impôt va redescendre. Il faudra voir d'ici six mois à une année ce que sont les coûts réels du processus des déchets, sachant que si les montants du compte auxquels ils sont imputés dégagent un boni, cela permettra soit de reculer les taxes soit de créer une réserve en cas d'augmentation des coûts. Il invite les conseillers à ne pas accepter le sous-amendement et à suivre les conclusions du rapport.

M. Echenard précise que le principe de financement de la taxe au sac prévoit 3 modes après le recours à l'impôt, défini à 30% par la commune; il reste donc 70% à couvrir au moyen d'une taxe forfaitaire qui se calcule selon ces 3 modes: le volume du bâtiment ECA, l'estimation fiscale du bâtiment ou le forfait par habitant, variante choisie par la commune de Rolle. Plus la taxe est basse, mieux c'est pour les citoyens et il estime, avec une taxe à Fr. 70.-, être dans une juste moyenne permettant d'équilibrer les coûts. Si les citoyens jouent le jeu et mettent dans les sacs taxés des déchets d'un poids moyen de 4,5 kg, cela permettra une rétrocession de 35%. Si tel n'est pas le cas, on court le risque de ne pas avoir de rétrocession et de devoir augmenter la taxe forfaitaire de l'année suivante. Le sous-amendement proposé ce soir est contraire à la loi; il faut laisser rentrer la taxe forfaitaire en service et déjà après 3 mois on en verra les incidences à la déchetterie et après 6 mois les améliorations seront mesurables. Il est possible qu'en été 2013 on puisse déjà faire des propositions à la commission du préavis 28 pour l'année suivante. Une ristourne aux citoyens est toujours possible, ainsi qu'une baisse de la taxe forfaitaire. A voir en fonction des chiffres.

M. Hay n'est pas convaincu par le sous-amendement. La taxe au sac et la taxe forfaitaire ainsi que les allègements pour certaines catégories de personnes forment un tout. Le remboursement immédiat de la taxe forfaitaire mettrait en péril l'économicité étudiée et cela ne serait pas dans l'esprit du but à atteindre. Il n'est pas convaincu que les sacs seront mieux remplis et que la taxe forfaitaire pourra ainsi évoluer. Il doute que les 4,5 kg représentent le poids moyen et pense que les gens ne rempliront qu'incomplètement leurs sacs ce qui représentera une augmentation du revenu dû à la vente de ces sacs ce qui générera un excédent de ressources. Il estime que la commission constituée pour le PM 28 devrait continuer à surveiller ce dossier l'année prochaine avec une bonne proposition, sachant que pour la rédaction de ce rapport beaucoup de questions ont été posées et que c'est seulement à présent que l'on voit comment les autres communes gèrent la question. Si on décide ce soir, on ne sera pas les derniers du canton et l'on a encore un peu de temps pour informer. L'acceptation du sous-amendement risque de nous faire tomber dans un mauvais débat. Le vrai débat se situe sur le plan de la neutralité fiscale.

M. Hochstrasser trouve que la taxe forfaitaire supplémentaire manque de transparence et il a l'impression d'être taxé doublement sans pouvoir agir sur le taux d'imposition. Est-ce qu'il y a moyen de discuter sur ce forfait de Fr 70.- et de le diminuer? Il évoque ensuite la fraude engendrée par la



taxe au sac dans d'autres communes ou d'autres cantons. Il soutient le sous-amendement car il faut éliminer ce forfait qui est la taxe de trop pour le citoyen.

M. Paley explique que son sous-amendement est destiné à éviter les usines à gaz que sont les remboursements «pollueurs-payeurs» tel celui de la taxe CO₂ pour laquelle Fr. 2.- sont remboursés sur la prime d'assurance. Sur le boni, tout à fait illusoire au vu du budget 2013 qui prévoit une augmentation sur les frais qui doivent être pris dans la taxe forfaitaire, si on applique les 70%, cette taxe s'élèvera l'année prochaine plutôt à Fr. 90.- qu'à Fr. 70.-. Il demande s'il a bien compris que plus on trie moins il y a de sacs, donc moins de taxe au sac donc plus de financement par la taxe forfaitaire?

Mme Guisan aimerait faire comprendre que cette taxe de Fr. 70.- est assez dérisoire; par exemple dans le Jura bernois où les revenus sont moins élevés que dans le canton de Vaud, la taxe en vigueur est de Fr. 100.-, et cela fonctionne depuis des années. Comment le conseil communal et les rollois acceptent-ils sans broncher que l'on dépense Fr. 40'000.- pour la Fête de l'Avent, alors que ce montant de Fr. 70.- destiné à faire progresser le comportement écologique fait pinailler les conseillers durant des heures; cela est désolant.

Mme Ehrwein explique pour dissiper les confusions, que la loi impose une taxe au sac, une taxe prise sur l'impôt et une taxe forfaitaire. Il s'agit de savoir combien on prélève par le biais de l'impôt, par la taxe au sac et par la taxe forfaitaire.

M. Echenard répète que pour la taxe forfaitaire, il y 3 modes de calcul au choix: le volume du bâtiment ECA, l'estimation fiscale du bâtiment ou le forfait par habitant, variante choisie par la commune de Rolle. Plus la taxe forfaitaire est basse mieux c'est pour tout le monde. Il a été estimé qu'il y aura environ 3% de coulage de la part de personnes qui ne respecteront pas les règles, pourcentage qui diminuera après une année à environ 1,5%. A noter que Rolle est une destination touristique et produit donc d'énormes déchets de voirie (poubelles publiques, etc...) et le traitement de ces déchets est financé par le recours à l'impôt qui est de 30%.

M. Hay invite à lire le préavis de la Municipalité et recentre le débat sur le sous-amendement qui porte sur la taxe forfaitaire de Fr. 70.- par an par habitant. On a tous les éléments en main afin de prendre une décision.

La présidente ferme la discussion sur le sous-amendement pour passer au vote à bulletins secrets, soutenu par plus d'1/5^e des conseillers, vote qui refuse ce sous-amendement à la majorité.

Elle passe ensuite au vote sur la proposition déposée par la commission au sujet du nombre d'employés pour la micro entreprise, nombre qui est revu à la baisse de 5 à 2. Le résultat du vote montre que cette proposition est acceptée à la majorité.

Elle passe ensuite au vote de l'amendement A, art. 12b, alinéa 1 – première partie. Le résultat du vote est que ce sujet est accepté à la majorité.

Elle passe ensuite au vote de l'amendement A, art. 12b, alinéa 1 – seconde partie. Le résultat du vote est que ce sujet est accepté à la majorité.

La présidente, à propos du troisième amendement A, art. 17, alinéa, explique que selon renseignements pris auprès de la préfecture, cet amendement ne peut pas être soumis à la discussion et au vote car les dispositions de la loi sur les contraventions s'appliquent et ne peuvent pas faire l'objet de montants précisés par le conseil communal. Cela est de compétence cantonale.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement B, partie 4 « Personnes dans le besoin... » et la ferme aussitôt. Le vote montre que cet amendement est accepté à la majorité.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement B, partie 5 « Personne au bénéfice d'une rente AI » et la ferme aussitôt. Le vote montre que cet amendement est accepté à la majorité.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement qui découle des amendements précédents. La discussion est close et le vote montre que cet amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond qui ne donne lieu à aucune discussion. Le vote montre que les conclusions amendées du rapport sont acceptées à la majorité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 28 de la Municipalité **amendé** du 12 juin 2012,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013.
2. D'accepter le règlement communal **amendé** sur la gestion des déchets.
3. D'accepter la directive de calcul et d'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que de taxation des entreprises (annexe 1 du préavis).
4. D'accepter la directive **amendée** concernant l'allègement de la taxe (annexe 2 du préavis).

Le **Préavis N° 28** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 13 novembre 2012

M. Veyrassat aimerait qu'une information auprès de la population fût communiquée et demande ce qui est prévu pour la date de mise en vigueur.

M. Echenard, content que ce préavis ait été accepté, pourra donner le feu vert à l'opération communication qui se fera avec la Sadec; une conférence sera donnée dans quelques jours, un site internet est déjà prévu et dès début décembre les sacs seront disponibles dans les commerces et tout sera fait en sorte que chacun soit avisé.

M. Veyrassat demande qu'un tout ménage soit envoyé dans les foyers.

M. Echenard confirme que c'est prévu et qu'il sera envoyé en même temps que l'information « Grand Rue » No 11.

M. Walter propose qu'un premier sac soit envoyé avec les tous ménages afin que la population puisse s'y familiariser et n'ait aucune excuse pour ne pas l'utiliser dès le 1^{er} janvier 2013.

M. Hochstrasser demande comment les autorités font face à la fraude car on voit que les gens jettent n'importe quoi n'importe où, et qui va contrôler cela puisque que sans taxe déchets il y a déjà énormément d'abus et d'incivilités? Comment les cantonniers et la police administrative pourront-ils agir au vu des tâches qu'ils doivent déjà effectuer?

M. Echenard explique que jusqu'à ce jour la commune ne disposait pas d'un règlement sur les déchets. Avec l'introduction de la taxe au sac est introduit également un règlement qui va permettre la prévention et la répression. Un protocole a été élaboré pour les employés de la voirie qui pourront fouiller les sacs « illégaux ». Des actions de police vont se faire avec la Sadec dans les communes, et de temps en temps tous les sacs non conformes seront contrôlés.

8. Préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

La présidente informe que, suite au courrier comminatoire reçu par la préfecture rendant le traitement de l'arrêté d'imposition caduc pour cause de délai non respecté, ce point est abandonné.



9. Préavis municipal N° 33 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation de la Cure de Rolle - Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Bédert, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. La présidente ouvre la discussion puis, la parole n'étant pas demandée, referme la discussion. Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 33 de la Municipalité du 24 septembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 128'500.- pour mener l'étude de rénovation et de transformation de la cure de Rolle
2. d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 3684.5030.1 intitulé « Etude pour la rénovation et la transformation de la cure de Rolle »
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur un an

Le **Préavis N° 33** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 13 novembre 2012

10. Préavis municipal N° 34 – Demande d'un crédit pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. La présidente ouvre la discussion sur le fond.

Mme Byrne Garelli avoue avoir hésité à prendre la parole avant ou après le débat, mais a finalement préféré apporter un complément d'analyse et des informations avant que la parole ne soit dans la salle. Elle tient à replacer le Casino dans sa fonction de seul outil culturel exploité et exploitable à Rolle actuellement. Le Château a du potentiel ainsi que d'autres lieux. Par manque d'une grande salle polyvalente, le Casino est devenu la salle communale tout en étant un lieu d'activités théâtrales. C'est une mauvaise salle communale et en tant que théâtre il est bon mais pas exceptionnel. Les sociétés locales sont évidemment très importantes pour le tissu socioculturel rollois et il est vrai qu'elles ne pourront plus y tenir leurs soirées comme c'est le cas jusqu'à présent en servant à manger et à boire pour 300 personnes; cela n'est plus possible. Par contre, elles pourront continuer à se produire dans le Casino au travers des spectacles. Les concepts seront différents mais la qualité également, pour le public et les artistes. Dans ce contexte la société de gymnastique pose un problème particulier au vu du nombre d'enfants qui doivent se produire sur scène et qui sont trop nombreux pour les coulisses existantes, mais les spectacles sont possibles avec une bonne organisation. Quant à la soirée des aînés, en 2011, 246 personnes y étaient inscrites alors que 227 places assises étaient à disposition... La Municipalité a prévu des montants au budget pour



améliorer le confort de l'assise au Casino et parce qu'il faut mettre à jour les installations techniques (son, lumière, informatique...). Une partie de ces coûts a été votée au budget de l'année dernière et le surplus de ce soir, ce sont les Fr. 50'000.- pour la mise en conformité aux normes de la protection incendie et les Fr. 80'000.- pour les gradins. La Municipalité ne pouvait, seule, prendre une telle décision au sujet du bâtiment phare qu'est le Casino, et la décision appartient au Conseil ce soir. Décision stratégique et changement afin de pouvoir bénéficier d'un bon théâtre plutôt que d'un mauvais théâtre et d'une mauvaise salle communale. Tout est mis et sera mis en œuvre pour bien gérer les deniers publics.

Mme Choulat Pugnale attire l'attention des conseillers sur le fait que trois membres de la commission se sont abstenus, dont elle-même. Au début elle était contre tout, mis à part la sécurité. Ce Casino, rénové il y a seulement 10-12 ans est magnifique, et elle se demande si les finances de la commune permettent une telle dépense de Fr. 520'000.-. Par ailleurs, il n'existe pas encore à Rolle une vraie politique culturelle. Elle se pose encore d'autres questions, telles celle de l'entreposage des gradins et celle des manifestations qui n'ont pas besoin de ces mêmes gradins. Ayant eu l'impression qu'on mettait la charrue avant les bœufs, elle pense qu'il faudrait tout d'abord faire un travail de réflexion.

Mme Byrne Garelli, à propos du stockage des gradins, souligne qu'au mois de juin 2013 la caserne des pompiers déménagera et il est tout à fait concevable d'entreposer les gradins dans ce bâtiment. Les gradins fixes ne sont pas envisagés à cause de leur ancrage permanent dans le sol, par contre les gradins amovibles, fixés sur des socles sont une solution souple et il est probable qu'une fois installés ils restent en place de façon pérenne.

M. Lecoultre rappelle qu'il s'agit d'améliorer la qualité du Casino car les spectateurs du fond de la salle voient mal, et qu'une fois équipé de gradins il sera davantage fréquenté, autant par les artistes que par le public. En tant qu'ancien municipal de la culture durant 4 ans et demi, il a passé des heures à discuter et à brasser du papier à propos de la politique culturelle rolloise et a même obtenu Fr. 10'000.- du Conseil sans en dépenser un centime car les discussions n'aboutissaient pas. Si on attend qu'une politique culturelle soit définie au sujet du Casino, on risque de ne rien entreprendre du tout. Il faut travailler sur du concret et voter sur cet objet.

Mme Guisan croit que les deux points (gradins et politique culturelle) peuvent être débattus même si l'on ne vote que sur l'un des deux. Elle estime qu'une commission culturelle peut tout à fait redémarrer au vu du développement de la ville et des nouveaux acteurs culturels qui s'y trouvent.

M. Jaquet estime que le Casino est le fer de lance de la politique culturelle à Rolle, avec la bibliothèque. Il rappelle que pour mener une politique culturelle il faut des moyens, et seuls 7,5% du temps du chef de service concerné y sont dédiés. Au vu des priorités de ces dernières années, la culture a quelque peu été sacrifiée; la commission a été mise en stand-by mais au vu de la demande de la population, elle pourrait être relancée. Il lance un appel aux personnes intéressées à s'annoncer. L'équation démocratie-culture est délicate et ces réalités sont difficilement en harmonie.

M. Micello, qui a fait partie de la précommission, rêve d'un théâtre à l'italienne à Rolle avec de beaux gradins mais exprime un petit regret quant au monde associatif qui ne pourrait plus bénéficier du Casino pour ses diverses manifestations (lotos, repas, soirées, etc...).

M. Schmutz approuve le préavis qui propose un choix pour encourager ce qui existe. Des solutions peuvent être trouvées ailleurs dans la Commune pour les manifestations des sociétés locales.

Mme Safi pense qu'il est important que la commune puisse bénéficier d'un théâtre digne de ce nom permettant à chacun de bien voir et suivre les spectacles. Elle a récemment assisté à une pièce pour enfants que les enfants assis au parterre n'ont pas pu voir, ce qui n'aurait pas été le cas si la salle avait été équipée de gradins. Elle s'étonne par ailleurs que ce théâtre soit parfois transformé en salle de banquet, ce qui n'est pas sa destination.

M. Hay pense qu'il manque une politique culturelle et les gradins ne s'inscrivent dans rien d'autre qu'un projet de théâtre. Il se trouve qu'il y a une douzaine d'années le Casino a été rénové sans consultation. Après sa destination d'origine, il a été transformé en un théâtre à l'italienne sans gradins, sachant que les théâtres à l'italienne ne disposent jamais de gradins. Avec un tel théâtre, il



faut que ce soit les spectacles qui s'y adaptent et non le contraire. Le Casino tel qu'il est est bien; ses rénovations ont coûté la bagatelle d'environ 5 millions, vraisemblablement amortissables sur plus de 10 ans. Ces rénovations ne sont donc pas encore amorties et il faut à nouveau voter un crédit pour une rénovation. Il estime qu'il n'est pas sain si on ne sait pas comment le positionner par rapport à l'ensemble des salles de spectacle d'aujourd'hui et de demain.

M. Walter aimerait savoir si la Cofin s'est prononcée sur les Fr. 520'000.- et est-ce que de cette somme Fr. 130'000.- devraient être retranchés en tant que nouvelle dépense? On aurait donc Fr. 390'000.- qui ont déjà été budgétés pour l'amélioration du théâtre.

M. Byrne Garelli confirme les propos de M. Walter.

M. Hochstrasser souligne la chance de posséder une carte de visite telle que celle que représente le Casino et au vu du rapport précis et documenté du technicien, M. Dumartheray, les travaux et les dépenses sont justifiés.

M. Jaquet aimerait éviter que le sujet des gradins ne prenne l'ascendant sur les besoins techniques de la salle.

M. Barras confirme que la Cofin a été consultée et que la majorité des membres avait approuvé le préavis.

La parole n'étant plus demandée, la présidente ferme la discussion et passe au vote.

M. Walter demande le vote à bulletins secrets, proposition qui n'est pas acceptée par 1/5 des membres présents.

Le résultat du vote montre que le préavis est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 34 de la Municipalité du 27 septembre 2012,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 520'000.- pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie.
- 2- d'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 3640.5090.2 intitulé «Rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie».
- 3- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur dix ans.

Le **Préavis N° 34** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 13 novembre 2012

Mme Byrne Garelli remercie les conseillers pour leur prise de décision positive ainsi que les membres de la commission consultative et de la commission ad hoc pour la qualité de leur écoute.

11. Propositions individuelles et divers.

Mme Guisan revient sur la commission de la culture car il reste la question suivante : est-ce que la Municipalité va s'engager pour qu'il y ait suffisamment d'interlocuteurs motivés dans une éventuelle commission? Elle attend de la Municipalité une véritable volonté politique.



M. Jaquet rappelle son appel aux conseillers communaux, et un processus pour la constitution de la commission sera proposé prochainement.

M. Goël informe qu'au budget un poste de Fr. 8'000.- pour cette commission de la culture est reporté d'année en année sans être utilisé.

M. Barras regrette que l'on n'ait pas pu débattre de la question du taux d'imposition et sa crainte est que l'on retrouve l'an prochain ce dont on a pris acte ce soir et que l'on ne discute plus de l'effet réel de cette taxe et de sa neutralité fiscale. En outre, il lui tient à cœur que le principe de causalité soit appliqué. Il lit ensuite sa motion, appuyée par 15 conseillers. «L'adoption du principe de causalité pour la taxation des déchets – et du règlement en découlant – devrait permettre de couvrir les charges liées au traitement et l'élimination des déchets. Jusqu'à l'acceptation de cette méthode de financement, cette charge était couverte par un prélèvement fiscal en points d'impôts. A l'introduction de ce nouveau mode de fonctionnement, de nombreuses incertitudes subsistent quant à la couverture totale des charges par le prélèvement des taxes prévues réglementairement. Toutefois, la pratique du nouveau système doit permettre d'établir précisément le décompte des charges et recettes liées à l'élimination des déchets. Les signataires ci-dessous demandent donc à la Municipalité de: A. présenter une analyse claire de la situation financière du système mis en place six mois après son introduction, notamment le montant des recettes liées à la taxe; B. déterminer le cas échéant les modifications de taxe nécessaires pour que l'application du principe de causalité soit effective et que les taxes prévues couvrent bien les charges liées à l'élimination des déchets; C. d'observer un strict principe de neutralité fiscale à ce sujet pour 2014, c'est-à-dire que les montants perçus via les taxes prévues réglementairement soient compensés par une baisse fiscale équivalente; D. préparer et présenter une décision allant dans ce sens pour octobre 2013».

M. Goël prend note de cette motion, purement financière, et pense qu'elle devrait se traiter par la Cofin, à même d'étudier l'ensemble des propositions budgétaires.

M. Barras confirme le rôle de contrôle de la Cofin, l'idée étant que la Municipalité lui amène les chiffres 6 mois après l'entrée en vigueur des nouvelles taxes.

M. Bréchon propose qu'une commission soit nommée et qu'elle soit en fait le prolongement de la commission 28 avec les mêmes membres. Il invite à voter le renvoi à une commission à déterminer.

M. Walter dit que la question à présent est de savoir s'il y a d'abord traitement par une commission ou d'abord un renvoi à la Municipalité.

M. Micello, en tant que membre de la commission du PM 28, trouve dommage qu'on renvoie cette question sur la neutralité fiscale à une commission puisque c'est la Municipalité qui propose le taux d'imposition et il estime que le traitement de la motion revient à la Municipalité.

La présidente passe au vote pour savoir si 1/5 des conseillers soutiennent le renvoi en commission. Le vote montre que le renvoi en commission n'est pas soutenu par le 1/5 des membres et la présidente passe alors au vote sur la prise en considération de la proposition pour le renvoi en municipalité, éventuellement assorti d'un délai particulier. Le résultat du vote est que la motion est adressée à la Municipalité pour étude.

Mme Vollenweider demande si l'église catholique pourra également être rénovée au vu de son état délabré.

Mme Weber Mayerat émet quelques réflexions en matière d'urbanisme, sachant que des projets de changement d'affectation avancent et que la commune se développe. Elle aimerait qu'un «voyage urbanistique» fût organisé pour les conseillers et la Municipalité afin de les sensibiliser à ce thème, car il serait fructueux d'observer et d'analyser l'urbanisme d'autres agglomérations avec un œil critique. La comparaison permettrait de faire des choix plus éclairés et de mettre en œuvre des solutions permettant un développement harmonieux pour tous les habitants et favorisant la mixité sociale et les échanges. Elle a pris contact avec M. Hubert Silvain, urbaniste résidant à Rolle, qui serait d'accord de donner gracieusement une conférence sur les aspects de densité, de qualité de vie, de qualité des espaces publics et du logement. En ce qui concerne le projet Schenk, qui



organise le concours pour le nouveau quartier, et si c'est le propriétaire est-ce bien judicieux? N'est-ce pas la Municipalité qui tient le couteau par le manche puisqu'il y a un changement d'affectation? Le cas échéant, la ville risque de se voir imposer un projet auquel elle n'adhère pas entièrement même si elle fait partie du jury du concours sachant qu'on ne peut garantir de maîtriser le développement de Rolle dans l'intérêt des habitants ce qui n'est pas le souci des promoteurs. Il serait intéressant que la commune ait son mot à dire et puisse élaborer un cahier des charges pour ce nouveau quartier. En outre, qu'en est-il de la parcelle de l'ancienne usine Tesa; on parle de changer l'affectation d'une des rares zones d'activité de Rolle qui abrite de petites entreprises utiles à toute la population: carrosserie, serrurerie, vitrerie et des ateliers d'artistes... ceci au profit d'une promotion immobilière. Où ces entreprises pourraient-elles déménager sur le territoire de la commune puisque que tous les terrains affectés à l'artisanat ont été vendus à de grosses entreprises sans grand lien avec les besoins des Rollois? Que la Municipalité n'oublie pas que c'est à elle de soutenir un développement cohérent et harmonieux de Rolle et que maintenir les petites entreprises dans la commune en fait partie.

Mme Tecon répondra ultérieurement avec plaisir à ces divers points intéressants et tient à rassurer le Conseil sur le fait que la Municipalité ne se laisse pas du tout mener par quelque promoteur que ce soit; les cahiers des charges sous forme d'exigences, pour Schenk par exemple, ont été discutés en municipalité. C'est l'occasion pour Mme Tecon de rappeler que le 27 novembre aura lieu une présentation publique sur le thème «Développement du territoire rollois à l'horizon 2030». Une séance à part, pour les membres du Conseil, pourrait également être mise sur pied. Pour bien répondre à chacun de ces sujets, il faut prendre du temps.

M. Ansermoz demande si des liens un peu plus étroits avec la gendarmerie peuvent être entretenus en fin d'année à cause du sentiment d'insécurité qui règne à Rolle.

Mme Tecon confirme que la collaboration avec la gendarmerie pose effectivement problème puisque la commune n'est plus sous contrat avec elle. Cela signifie que si des rondes ou des travaux précis sont formellement demandés, cela est fait contre rémunération. Mais cela n'empêche pas, puisqu'il y a toujours cohabitation avec la commune, que les discussions se fassent avec eux et d'ailleurs des malfrats ont déjà été arrêtés par leurs soins. Ils effectuent leur travail en fonction des informations qu'ils reçoivent. Les assistants de police revendiquent un peu plus de pouvoir, ils ne peuvent par exemple pas effectuer de contrôle d'identité. On espère que cette situation va évoluer mais les activités de la gendarmerie sur la commune sont quand même assez pointues et ils essaient de faire le maximum. On sait qu'il manque des effectifs et c'est pour cette raison que la commune, depuis quelques étés, fait appel à des polices privées pour leur effet dissuasif.

M. Ansermoz s'est aperçu que des tags fleurissent à nouveau dans la commune...

M. Walter, en tant que délégué au Conseil Régional, aimerait partager quelques informations suite aux délibérations du 1^{er} novembre: un lexique des acronymes va être édité, le site web a été relooké pour une meilleure utilité envers les communes et le public, le 22 novembre une conférence de presse traitant de la mobilité et des améliorations des horaires des transports en commun dans les districts est prévue et une convention pour l'aménagement des 4 gares du district a été signée. Cette convention porte sur le long terme, l'idée étant d'harmoniser une cadence au quart d'heure dans les 4 gares, ceci à l'horizon 2030, et de développer une ligne RER entre Nyon et Genève. Le Prix artistique sera remis le 14 novembre à Gland et lors de la dernière séance, le programme d'investissement régional a été accepté à une bonne majorité, avec des montants revus.

Mme Safi demande pourquoi les travaux à l'avenue Général Guisan sont à l'arrêt et quand ils vont reprendre. Au sujet des tournées de la voirie, elle demande s'il serait possible que ces tournées se fassent à horaire fixe afin de pouvoir programmer l'heure à laquelle sortir les poubelles sans qu'elles ne restent à l'extérieur toute une journée.

M. Echenard transmettra la demande relative à la tournée des camions de la voirie. En ce qui concerne les travaux de l'avenue Général Guisan et son aménagement en zone 30 km/h, le tronçon «Tennis-Rue des 4 Communes» a dû être temporairement interrompu afin de pouvoir achever la place de rebroussement des bus; les travaux ont pu reprendre la semaine précédente.



Les îlots d'entrée de la zone 30 km/h vers le tennis sont en cours de travaux et toute cette zone, depuis le tennis jusqu'à Beaulieu-Uttins sera terminée pour la fin de l'année.

Mme Truc désire que les conseillers reçoivent le plan cadastral des terrains appartenant à la commune. Elle pense qu'il serait possible, durant la période printemps/été 2013 de faire visiter la commune de Rolle aux conseillers afin qu'ils se rendent compte de l'ensemble des réalisations récentes, publiques ou privées, car elle n'est pas certaine que tous soient au courant du développement de la commune et de ses quartiers.

Mme Bermejo remercie M. Jaquet pour la réponse qu'il a apportée à son interpellation lors du conseil précédent.

La Présidente clôt la séance à 22h47, donne rendez-vous aux conseillers le 11 décembre 2012 à 19h00 et les invite à retirer leur exemplaire du budget 2013 auprès de l'huissier.

Au nom du Conseil communal

Florence FRIES,
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

